

En 2024, les revenus des retraités clients de La Banque Postale ont fortement augmenté mais leur consommation n'a pas suivi, ce qui contribuerait aux deux tiers de la hausse du taux d'épargne

En France, le taux d'épargne des ménages s'établit aujourd'hui à des niveaux plus élevés qu'avant la crise sanitaire. Depuis le quatrième trimestre 2023, il repart même à la hausse et atteint 18,5 % au quatrième trimestre 2024. En moyenne en 2024, il est ainsi 1,2 point plus haut qu'en 2023. Or, dans le cadre d'un partenariat institutionnel, l'Insee dispose des données anonymisées relatives aux comptes bancaires d'un échantillon de 180 000 ménages représentatifs de la clientèle de La Banque Postale. Ces données, bien qu'elles ne soient pas tout à fait représentatives de la population française, permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution de l'épargne depuis 2020, et notamment d'identifier les ménages qui ont épargné plus en 2024 qu'en 2023.

De façon agrégée, les évolutions du revenu, de la consommation et du taux d'épargne issues des données de ces comptes bancaires sont cohérentes avec celles de la comptabilité nationale : depuis le quatrième trimestre 2023, le revenu disponible des ménages a connu une tendance haussière, les dépenses de consommation ont ralenti et le taux d'épargne des ménages augmente tendanciellement en glissement annuel.

À partir de ces données bancaires, la ventilation croisant la catégorie d'âge avec le quintile de revenu montre que le taux d'épargne moyen a augmenté dans la quasi-totalité des regroupements entre 2023 et 2024, sauf pour quelques catégories parmi les plus jeunes et les moins aisées. Toutefois, quel que soit le niveau de revenu, c'est parmi les plus âgés que la hausse du taux d'épargne en 2023 et 2024 est la plus forte. Ainsi, dans l'échantillon de données bancaires mobilisées dans cette étude, les personnes âgées de 65 ans ou plus ont contribué pour environ deux tiers de la hausse du taux d'épargne entre 2023 et 2024.

Cette augmentation de l'épargne en 2024 chez les plus âgés provient de la forte progression de leur revenu, en particulier pour les plus modestes, portée par les revalorisations de pensions de retraite qui ont répercuté, avec retard, l'inflation survenue en 2023. En parallèle, la consommation des retraités n'a pas réagi, ce qui s'est traduit par une nette hausse de leur épargne, notamment chez les plus modestes.

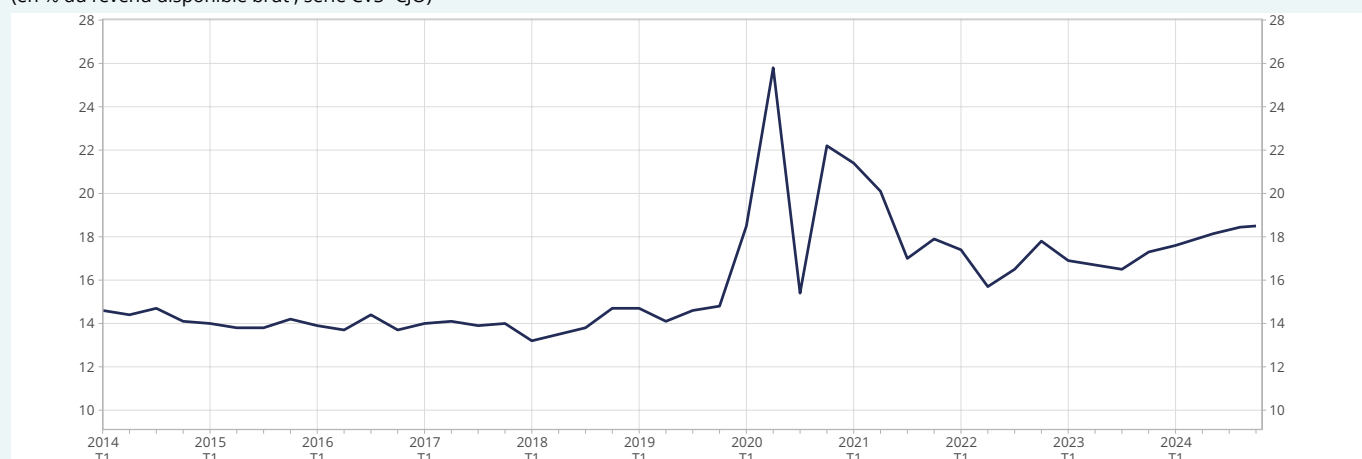
Émilie Cupillard, Élise Dion, Charles Labrousse, Tristan Loisel

Le taux d'épargne des ménages a augmenté de plus d'un point entre 2023 et 2024

En France, le taux d'épargne des ménages oscillait autour de 14 % avant la crise sanitaire (► [figure 1](#)). Lors de la pandémie, la consommation ayant été contrainte par les restrictions administratives, le taux d'épargne a atteint un pic inédit à 26,0 % au deuxième trimestre 2020. Avec la

reprise des dépenses de consommation par les ménages post-Covid, le taux d'épargne a nettement baissé, sans toutefois retrouver son niveau d'avant-crise. Ce niveau élevé du taux d'épargne par rapport à l'avant-crise sanitaire a fait l'objet de nombreuses études récentes (► [Cupillard, Iasoni et Simcic, 2024](#) ; [Berthier, 2025](#) ; [Carroy et Thubin, 2025](#)). Plusieurs éléments sont mis en avant pour expliquer cette hausse de l'épargne, commune à la plupart

► 1. Taux d'épargne trimestriel des ménages de 2014 à 2024 (en % du revenu disponible brut ; série CVS- CJO)



Dernier point : quatrième trimestre 2024.

Lecture : le taux d'épargne des ménages s'est élevé, au quatrième trimestre 2024, à 18,5 % de leur revenu disponible brut.

Source : Insee, Comptes Nationaux, base 2020.

des pays européens mais plus marquée en France : le contexte inflationniste, qui peut avoir des effets positifs sur l'épargne si les ménages choisissent de maintenir la valeur réelle de leurs actifs, les effets de composition du revenu (les revenus du patrimoine, faiblement consommés, ont fortement augmenté), ainsi que l'attentisme concernant l'achat de certains produits (automobiles notamment). Si le taux d'épargne des ménages s'était stabilisé entre 2022 et 2023 en moyenne sur l'année, il a de nouveau augmenté entre 2023 et 2024 (+1,2 point¹), après une hausse continue chaque trimestre depuis le quatrième trimestre 2023.

Les données bancaires peuvent apporter un éclairage sur la récente hausse du taux d'épargne

Dans le cadre d'un partenariat institutionnel, l'Insee dispose des données anonymisées relatives aux comptes bancaires d'un échantillon de 180 000 ménages représentatifs de la clientèle La Banque Postale. Les détails concernant l'accès et l'utilisation des données sont disponibles dans ► [Bonnet et Loisel, 2024](#).

Ces données portent sur un champ particulier (► [encadré 1](#) « Sources »). Bien qu'une partie des variables soient disponibles depuis 2019, ces données ne permettent d'analyser la hausse globale du taux d'épargne qu'à partir de 2020. Elles peuvent néanmoins apporter un éclairage sur la plus récente période de hausse du taux d'épargne, en identifiant les ménages qui ont plus épargné en 2024 qu'en 2023. Elles permettent en effet de reconstituer pour chaque compte des

dépenses et des revenus, et donc un flux d'épargne par différence entre les deux (► [encadré](#) « Méthodologie et définitions »).

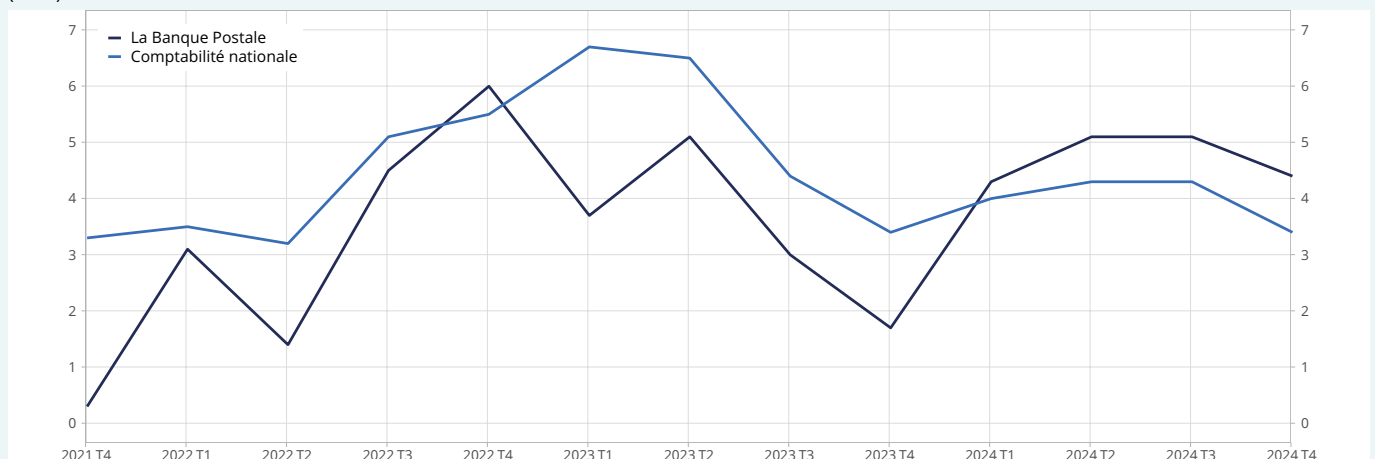
Les évolutions des dépenses de consommation et du revenu disponible des ménages de la comptabilité nationale, ramenées à un champ comparable (► [encadré 2](#) « Méthodologie et définitions »), sont cohérentes avec les observations issues des données de comptes bancaires : ainsi, en valeur, c'est-à-dire sans corriger de l'évolution des prix, depuis le quatrième trimestre 2023, le revenu disponible des ménages a fortement augmenté (► [figure 2](#)) quand, dans le même temps, les dépenses de consommation ont nettement ralenti (► [figure 3](#)). Les données bancaires permettent de construire une mesure du taux d'épargne entourée de limites, certaines opérations bancaires pouvant être difficiles à catégoriser comme du revenu ou comme des dépenses de consommation². Néanmoins, le taux d'épargne des ménages reconstitué dans les données de La Banque Postale augmente en 2024 comme dans la comptabilité nationale, dans des proportions relativement similaires. Au trimestre le trimestre, l'évolution médiane du taux d'épargne des ménages présents dans l'échantillon de données bancaires est proche de celle du taux d'épargne macroéconomique mesuré en comptabilité nationale (► [figure 4](#)). En moyenne, les évolutions agrégées sont aussi similaires : le taux d'épargne agrégé augmente ainsi de 1,4 point entre 2023 et 2024 dans les données de La Banque Postale (► [figure 5](#)), et de 1,2 point dans les données de la comptabilité nationale.

¹ +1,3 point en corrigeant des jours ouvrés.

² Par exemple, les chèques émis par les clients sont ici comptabilisés comme des dépenses de consommation et les chèques reçus comme des revenus, alors que ces transactions peuvent aussi correspondre à des transferts privés.

► 2. Glissement annuel du revenu des ménages en euros courants, en comptabilité nationale et dans les données de comptes bancaires

(en %)

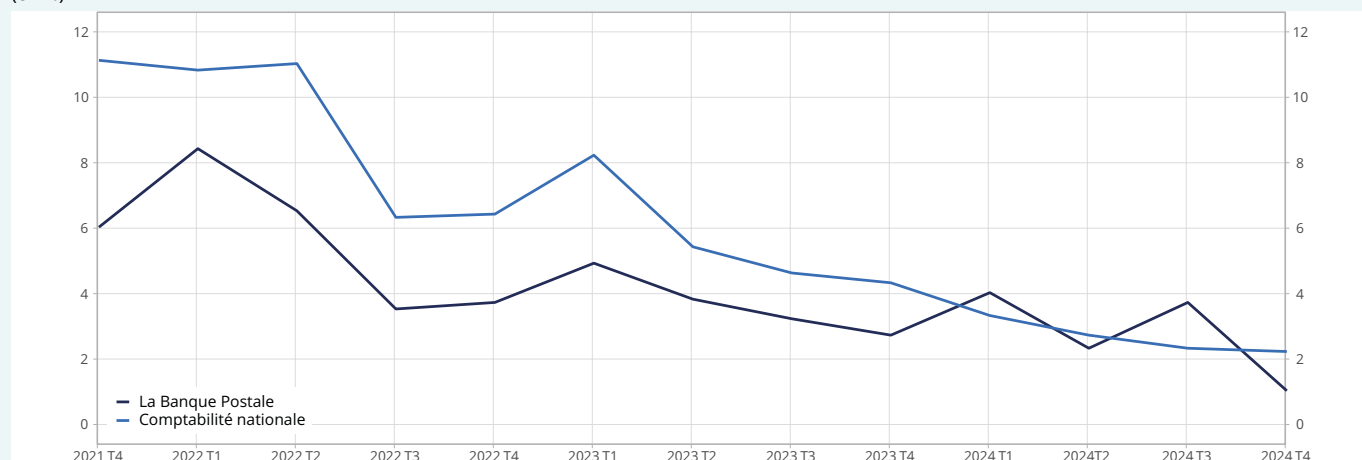


Note : La Banque Postale : médiane des glissements annuels des revenus en euros courants par unité de consommation (voir définitions). Comptabilité nationale : revenu disponible brut des ménages en euros courants par unité de consommation, soustrait de l'EBE des ménages hors entrepreneurs individuels, soustrait des intérêts et dividendes nets (D4), série CVS-CJO.

Champ données bancaires : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Chaque trimestre T, l'échantillon est restreint aux ménages présents dans l'échantillon à la fois le trimestre T et le trimestre T-4.

Source : La Banque Postale ; Insee, Comptabilité nationale, calculs Insee.

► 3. Glissement annuel des dépenses de consommation en euros courants, en comptabilité nationale et dans les données de comptes bancaires (en %)

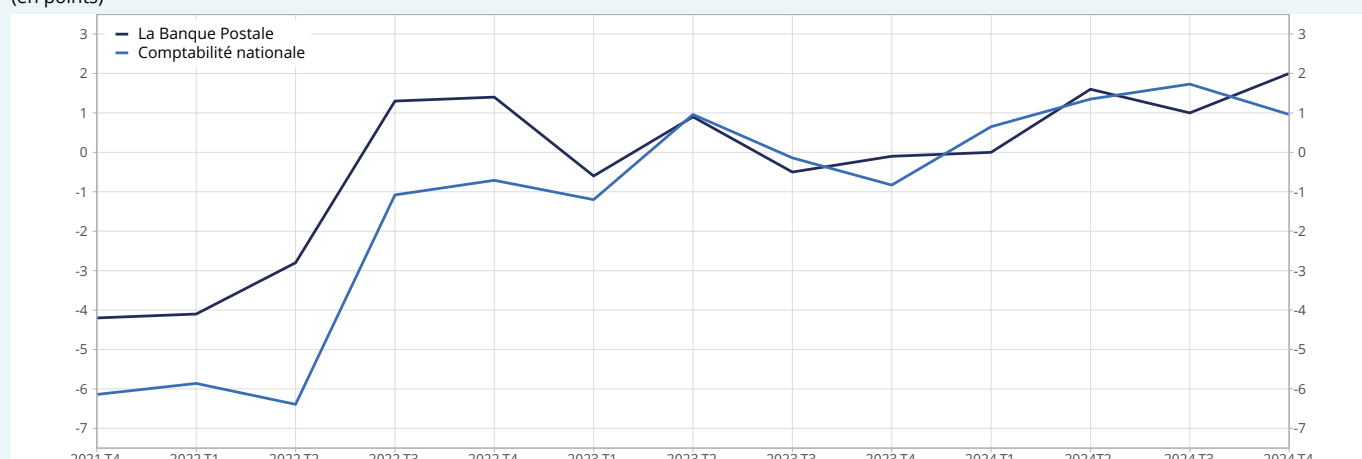


Note : La Banque Postale : médiane des glissements annuels de dépenses de consommation en euros courants par unité de consommation (voir définitions). Comptabilité nationale : dépenses de consommation des ménages par unité de consommation en euros courants soustraites des dépenses en services d'intermédiation financière indirectement mesurés et des loyers imputés, série CVS-CJO.

Champ données bancaires : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Chaque trimestre T, l'échantillon est restreint aux ménages présents dans l'échantillon à la fois le trimestre T et le trimestre T-4.

Source : La Banque Postale ; Insee, Comptabilité nationale, calculs Insee.

► 4. Évolution du taux d'épargne (T par rapport à T-4) en euros courants, en comptabilité nationale et dans les données de comptes bancaires (en points)



Note : La Banque Postale : médiane des différences des taux d'épargne par ménage, calculés par unité de consommation. Comptabilité nationale : taux d'épargne reconstruit à partir des séries présentées en figure 2 et 3.

Champ données bancaires : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Chaque trimestre T, l'échantillon est restreint aux ménages présents dans l'échantillon à la fois le trimestre T et le trimestre T-4.

Source : La Banque Postale ; Insee, Comptabilité nationale, calculs Insee.

► 5. Évolution du taux d'épargne entre 2023 et 2024 par tranche d'âge et par quintile de revenu (en points)

		Changement du taux d'épargne moyen, 2024-2023						Différence 2024-2023
Ensemble		1,7	1,4	1,3	1,3	1,3	1,4	
Âge	65 ans et plus	4,7	3,8	2,8	2,9	2,0	2,9	4 3 2 1 0 -1
	50 ans à moins de 65 ans	1,1	0,6	1,0	0,9	1,3	1,2	
	35 ans à moins de 50 ans	-1,1	-0,7	0,6	0,4	0,7	0,4	
	moins de 35 ans	0,4	0,5	-0,4	0,2	1,4	0,4	
		1	2	3	4	5	Ensemble	
		Quintiles de revenus						

Note : le quintile de revenu est calculé sur la somme des revenus perçus sur 2023 et 2024, divisée par le nombre d'unités de consommation du ménage. L'âge pris en compte est celui du membre le plus âgé du ménage. Chaque case du graphique représente entre 2,4 % (premier quintile, moins de 35 ans) et 7,2 % de l'échantillon (deuxième quintile, 65 ans et plus).

Lecture : en 2024, le taux d'épargne de l'ensemble des clients de l'échantillon a gagné en moyenne 1,4 point par rapport à celui de 2023.

Champ : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Ménages présents dans l'échantillon de janvier 2023 à décembre 2024.

Source : La Banque Postale, calculs Insee.

La hausse du taux d'épargne entre 2023 et 2024 est plus forte pour les plus âgés

Dans l'échantillon de données bancaires mobilisé pour cette étude, le taux d'épargne moyen a augmenté entre 2023 et 2024 pour tous les profils de ménages définis par le croisement de la tranche d'âge (du membre le plus âgé du ménage) et du quintile de revenu³, sauf pour quelques catégories parmi les plus jeunes et les moins aisées (► [figure 5](#)). À niveau de revenu donné, c'est parmi les plus âgés que la hausse du taux d'épargne entre 2023 et 2024 est la plus forte. Pour chaque catégorie de revenus, la hausse du taux d'épargne pour les plus âgés a été plus élevée par rapport à celle des plus jeunes : de +0,6 point pour les plus aisés à +4,3 points pour les plus modestes. Ainsi, les plus âgés contribuent à hauteur des deux tiers de la hausse de 1,4 point du taux d'épargne entre 2023 et 2024⁴ constatée dans l'échantillon de données bancaires (► [figure 6](#)).

La hausse du revenu des retraités en 2024, du fait de l'indexation des retraites sur l'inflation passée, a été relativement peu consommée

Cette concentration de la hausse de l'épargne parmi les plus âgés fait suite à une hausse des revenus des retraités, du fait des revalorisations des pensions mises en œuvre au cours de l'année 2024. Les retraites sont en effet indexées sur l'inflation passée : par exemple, les pensions des régimes de base ont été revalorisées de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024, et les retraites complémentaires du régime Agirc-Arrco de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023, reflétant dans les deux cas la forte inflation survenue en 2023. Ainsi, en 2024, les prestations sociales en espèces, rentrant dans

la composition du revenu disponible brut des ménages en comptabilité nationale, ont augmenté de 6,7 % (contre +3,2 % pour les revenus d'activité), contribuant pour plus de 2 points à l'évolution annuelle du revenu disponible brut des ménages en 2024 (en euros courants). Elles augmenteraient encore de 3,6 % en 2025 (► [fiche Revenus des ménages](#)). L'évolution moyenne des pensions de retraite, simulées chaque trimestre en prenant en compte l'ampleur et le calendrier de revalorisations, ainsi que les poids respectifs des principaux régimes de pensions (régime général, régimes particuliers de salariés y compris retraites de l'État, pensions complémentaires versées par l'Agirc-Arrco), suit les mêmes tendances que les revenus des retraités dans les données bancaires⁵ (► [figure 7](#)), ce qui confirme que les revalorisations des pensions sont la principale source de variations du revenu des retraités.

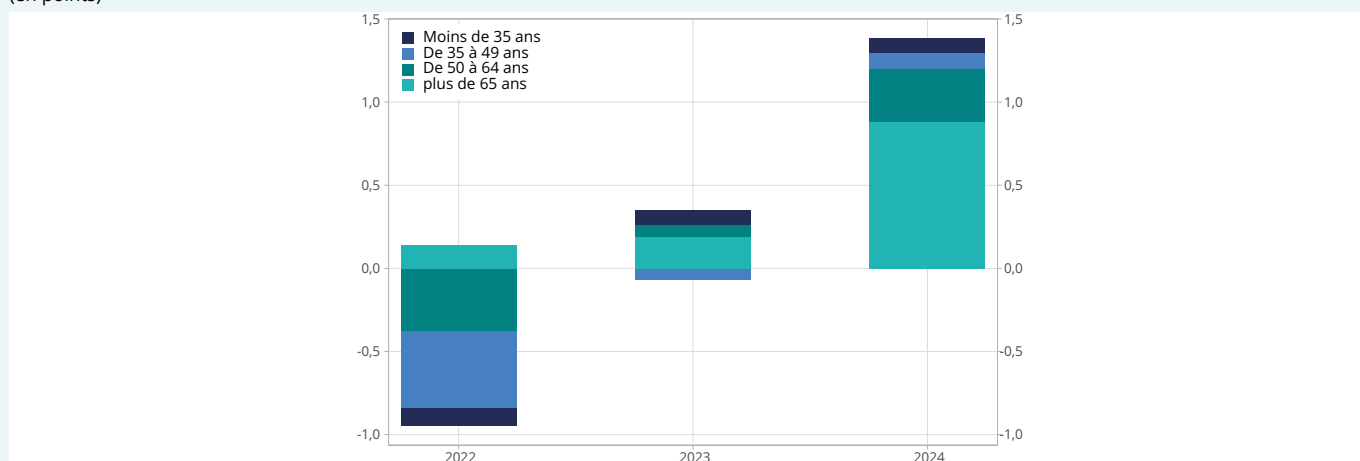
Cependant, la consommation des retraités suivis dans l'échantillon n'a pas augmenté en 2024 dans des proportions similaires à leurs revenus. En 2022 et 2023, l'épisode inflationniste a un peu plus pénalisé les retraités du fait de la structure de leurs achats, et leur consommation a freiné plus fortement que pour le reste de la population (► [figure 8](#)). Toutefois, en 2024, l'inflation a reflué et les revenus des retraités ont bénéficié de l'indexation sur l'inflation passée, sans que cela ne se traduise par un redressement net de leurs dépenses. Celles-ci augmentent moins vite que leurs revenus depuis fin 2022 : quasiment chaque trimestre entre fin 2022 et fin 2024, le glissement annuel médian de leur consommation (en euros courants) est nettement inférieur à celui de leur revenu. Les revenus des non retraités ont également bénéficié des revalorisations des salaires du fait de l'inflation passée (en particulier,

³ Les revenus totaux de chaque ménage ont été divisés par le nombre d'unités de consommation du ménage.

⁴ Les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus représentent une part similaire des revenus (environ 30 %) dans les données de la comptabilité nationale et dans celles de La Banque Postale.

⁵ Dans cette étude, sont considérés comme retraités les ménages recevant un montant de pension significatif et dont le membre le plus âgé a plus de 60 ans.

► 6. Contribution à la différence du taux d'épargne moyen par rapport à l'année précédente, par tranche d'âge (en points)



Note : chaque année, les ménages sont classés en sous-groupes selon la classe d'âge de l'année précédente. L'âge pris en compte est celui du membre le plus âgé du ménage.

Champ : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Ménages présents dans l'échantillon l'année en cours N et l'année N-1.

Source : La Banque Postale, calculs Insee.

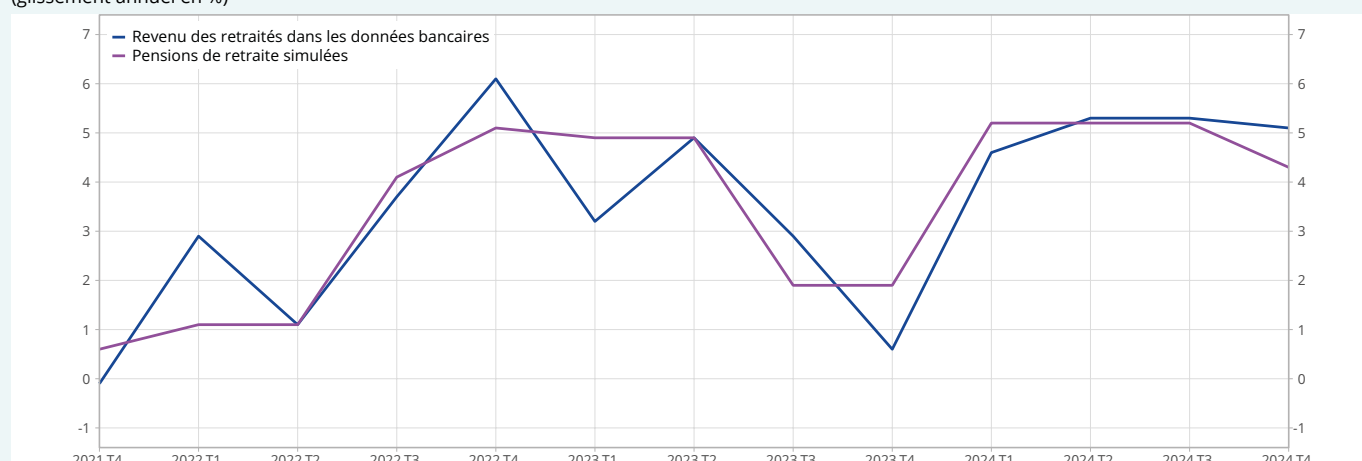
plusieurs revalorisations du Smic sont intervenues entre 2023 et 2024), mais en médiane, le glissement annuel de la consommation des non retraités chaque trimestre est plus proche de celui de leur revenu, par rapport aux retraités.

Le fait que la hausse de l'épargne chez les plus âgés entre 2023 et 2024 a été plus forte pour les ménages les plus modestes provient à la fois d'une dynamique un peu plus forte de leurs revenus et d'une hausse nettement plus faible de leur consommation. Que les revenus des

retraités les plus modestes aient été plus dynamiques peut s'expliquer par deux facteurs. D'une part, les pensions de retraite, revalorisées sur la période, représentent une part de leur revenu plus importante que pour les plus aisés⁶. D'autre part, la revalorisation du minimum contributif (Mico, montant plancher de la retraite de base) au 1^{er} septembre 2023 décidée lors de la réforme des retraites de 2023, au fort effet redistributif (► [Chopard, 2024](#)), a été en partie versée à l'automne 2024. ●

6 Dans les données bancaires mobilisées, parmi les ménages dont le membre le plus âgé a plus de 64 ans, les pensions représentent en 2024 environ 80 % des revenus pour les ménages modestes, contre environ 60 % pour les plus aisés. Les autres revenus perçus peuvent notamment être ceux d'autres membres du ménage.

► 7. Comparaison entre les évolutions de la médiane des revenus des retraités dans les données bancaires et les masses financières des pensions de retraites reconstruites (glissement annuel en %)

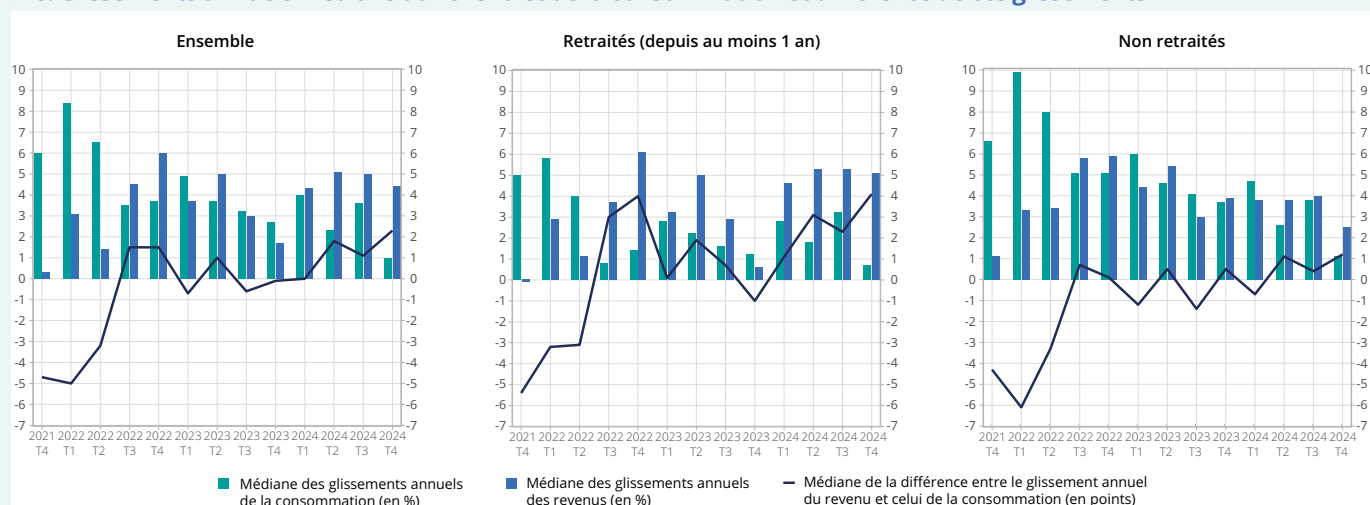


Note : dans les données bancaires, la courbe correspond à la médiane des glissements annuels des revenus en euros courants et les retraités correspondent aux ménages recevant un montant de pension significatif et dont le membre le plus âgé a plus de 60 ans. Les glissements annuels théoriques des pensions de retraite sont simulés à partir du calendrier des revalorisations des régimes de base (y compris retraites de l'État), des pensions complémentaires de l'Agirc-Arcco et des pensions de la complémentaire du RSI. Les pensions complémentaires de l'Ircantec et de la RAEP ne sont pas prises en compte. L'évolution théorique est calculée à partir du poids dans les masses financières des régimes suivants : régime général, régimes particuliers de salariés (y compris services des retraites de l'État, supposés suivre le même calendrier de revalorisations que celui du régime général), régimes complémentaires de salariés (revalorisés, dans la simulation, selon le calendrier des pensions de l'Agirc-Arcco) et régimes de non-salariés.

Champ données bancaires : France, échantillon de clients actifs de La Banque Postale après retraitement. Chaque trimestre T, l'échantillon est restreint aux ménages présents dans l'échantillon à la fois le trimestre T et le trimestre T-4.

Source : La Banque Postale et Panoramas de la Drees sur les retraites et les retraités ; calculs Insee.

► 8. Glissements annuels médians du revenu et de la consommation et différence de ces glissements



Note : les séries sont calculées en médiane des glissements annuels par unité de consommation, en euros courants ; la courbe noire correspond à la médiane de la différence, pour chaque ménage, du glissement annuel de son revenu et de celui de sa consommation.

Champ : France, échantillon de clients actifs à La Banque Postale après retraitement. Chaque trimestre T, l'échantillon est restreint aux ménages présents dans l'échantillon à la fois le trimestre T et le trimestre T-4.

Source : La Banque Postale, calculs Insee.

Encadré 1 - Source

L'Insee remercie La Banque Postale pour sa disponibilité et pour avoir permis d'accéder à des données de comptes bancaires via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) dans le respect de l'anonymat des clients et des règles de confidentialité et de traitements statistiques. Les détails concernant l'accès et l'utilisation des données sont disponibles dans ► [Bonnet et Loisel, 2024](#).

La présente étude est réalisée à partir des données de comptes bancaires d'un échantillon de clients dits « engagés » à La Banque Postale ; c'est-à-dire ceux pour lesquels la banque estime héberger les principaux revenus et moyens de consommation. Ces données comprennent les soldes des différents comptes (comptes courants, livrets d'épargne, assurances-vie, comptes-titres) et les transactions. Elles contiennent également diverses informations sociodémographiques, incluant l'âge, le sexe, la structure familiale, la profession, le département et le lieu de résidence (zones urbaines, rurales ou périurbaines).

Les ménages vérifiant une des conditions suivantes sont exclus : recevant des transferts supérieurs à 40 000 euros ; ayant moins de cinq transactions sortantes au cours du mois ; ayant perçu des revenus inférieurs à 150 euros au cours du trimestre précédant la fenêtre d'observation. La première restriction vise à éliminer les transactions financières élevées, parfois en lien avec un achat immobilier, et qui compliquent l'analyse des mouvements d'épargne. Les autres restrictions permettent d'écarter les clients dont les revenus principaux ne sont pas versés sur les comptes détenus à La Banque Postale. L'échantillon finalement retenu regroupe en moyenne 180 000 ménages chaque année (dans les traitements réalisés dans le cadre de cette étude à partir des données bancaires, les ménages correspondent à des regroupements de clients de La Banque Postale, les clients partageant un compte joint étant regroupés au sein d'un même ménage).

L'échantillon est représentatif de la clientèle de La Banque Postale mais pas nécessairement de l'ensemble de la population française. Par ailleurs, cette clientèle est susceptible de détenir des comptes dans d'autres établissements bancaires, ce qui ne permet pas d'avoir une vision exhaustive de la consommation, des revenus et des encours au niveau de tous les ménages sur la seule base de ces données. Toutefois, ces problèmes potentiels de représentativité et de complétude semblent d'ampleur limitée (► [Bonnet et Loisel, 2024](#)). ●

Encadré 2 – Méthodologie et définitions

Dans les données bancaires, les **dépenses**, ou la **consommation**, correspondent aux transactions par carte bancaire (y compris les retraits en espèces), aux chèques et aux prélèvements automatiques (à l'exclusion de ceux correspondant à des paiements d'impôts ou des remboursements de crédits à la banque). Les dépenses liées aux remboursements de crédits immobiliers, lorsqu'elles sont identifiables, sont donc exclues de la consommation et considérées comme de l'épargne. En revanche, les virements sortants sont exclus du champ, car les données ne permettent pas de distinguer ceux qui correspondent à de la consommation (les paiements de loyers, par exemple) de ceux qui sont du ressort de l'épargne (virement vers une assurance-vie ou un compte dans un autre établissement bancaire par exemple).

Dans les données bancaires, le **revenu disponible** mensuel comprend tous les virements que la banque a identifiés comme des revenus, auxquels s'ajoutent les chèques reçus, déduction faite des prélèvements identifiés comme des paiements d'impôts. Outre des salaires, les virements incluent des pensions, des prestations sociales et des allocations chômage, repérées par la banque à partir du nom de l'organisme émetteur. Les salaires, revenus des indépendants et revenus du patrimoine correspondent aux virements restants, effectués depuis des comptes détenus par des personnes morales. À l'inverse, les virements entre particuliers sont exclus du champ. Des quintiles de revenus sont calculés à partir des revenus par unité de consommation et permettent de séparer l'échantillon en cinq groupes de revenus.

Pour mieux pouvoir être comparées aux données des comptes bancaires, certaines séries issues de la **comptabilité nationale** doivent être légèrement modifiées : en particulier, certains agrégats intégrés à la consommation ou au revenu doivent en être retirés pour se rapprocher de ce qui peut être observé dans les données bancaires. Ainsi, en comptabilité nationale, des loyers théoriques sont imputés aux propriétaires occupants dans le revenu disponible brut des ménages et dans les dépenses de consommation ; or, par construction, ces loyers théoriques ne sont pas observables dans les données bancaires. De même, les dépenses liées aux services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent la marge que tirent les intermédiaires financiers de la gestion des crédits et dépôts de leurs clients, sont construites par le comptable national à partir des taux de référence : ces dépenses doivent donc être exclues de la consommation totale mesurée en comptabilité nationale, afin de la rendre plus cohérente avec les dépenses observables dans les données bancaires. Du côté des revenus, ceux de la propriété sont aussi retirés de la série issue de la comptabilité, pour faciliter la comparaison avec les données bancaires dans lesquelles ces flux (principalement les intérêts perçus, les revenus des assurances-vie et les revenus des dividendes) sont difficilement identifiables. ●

Pour en savoir plus

Berthier P., (2025) « [Épargne des ménages français : pourquoi est-elle si élevée et où va-t-elle ?](#) », Rexecode

Bonnet O., Loisel T., (2024) « [L'économie racontée par les données bancaires](#) », *Courrier des statistiques* n° 12, Insee, décembre 2024.

Carroy A., Thubin C., (2025) « [Dans quelle mesure les revenus financiers ont-ils soutenu le taux d'épargne en France ?](#) », Bloc-notes Éco de la Banque de France.

Chopard M., (2024) « [En 2024, la réforme du minimum contributif augmente la pension de 185 000 nouveaux retraités](#) », Études et résultats de la Drees.

Cupillard É., Iasoni E., Simsic A., (2024) « [Les taux d'épargne des ménages européens ont augmenté depuis 2019, mais les facteurs ayant contribué à leur hausse s'inverseraient partiellement en 2025](#) », Insee, *Note de conjoncture*, décembre 2024. ●